



FAIRE DE LA DONNEE L'INNOVATION DE DEMAIN



# Groupe de travail OCS Grand Est

Table de correspondance de la LCR et indicateurs – 22 mars 2024





# Occupation des sols Grand Est - OCS Grand Est

Un référentiel partagé de connaissance du territoire et d'aide à la décision

# Au programme, la production d'un rapport tous les 3 ans mesurant

- La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares
- Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées, telles que définies dans la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme
- Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables, au sens des 1° et 2° de la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme



# Avertissement

- L'ensemble des indicateurs calculés sont basés sur des données intermédiaires
- Les données finalisées de l'OCS Grand Est doivent être publiées au mois de juin 2024



# Au programme, la production d'un rapport tous les 3 ans Mais avec quelles données ?

Que dit le [Décret no 2023-1096](#) ?

« Pour établir ce rapport, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents disposent gratuitement des données produites par l'observatoire de l'artificialisation mentionné à l'article R. 101-2 du code de l'urbanisme.

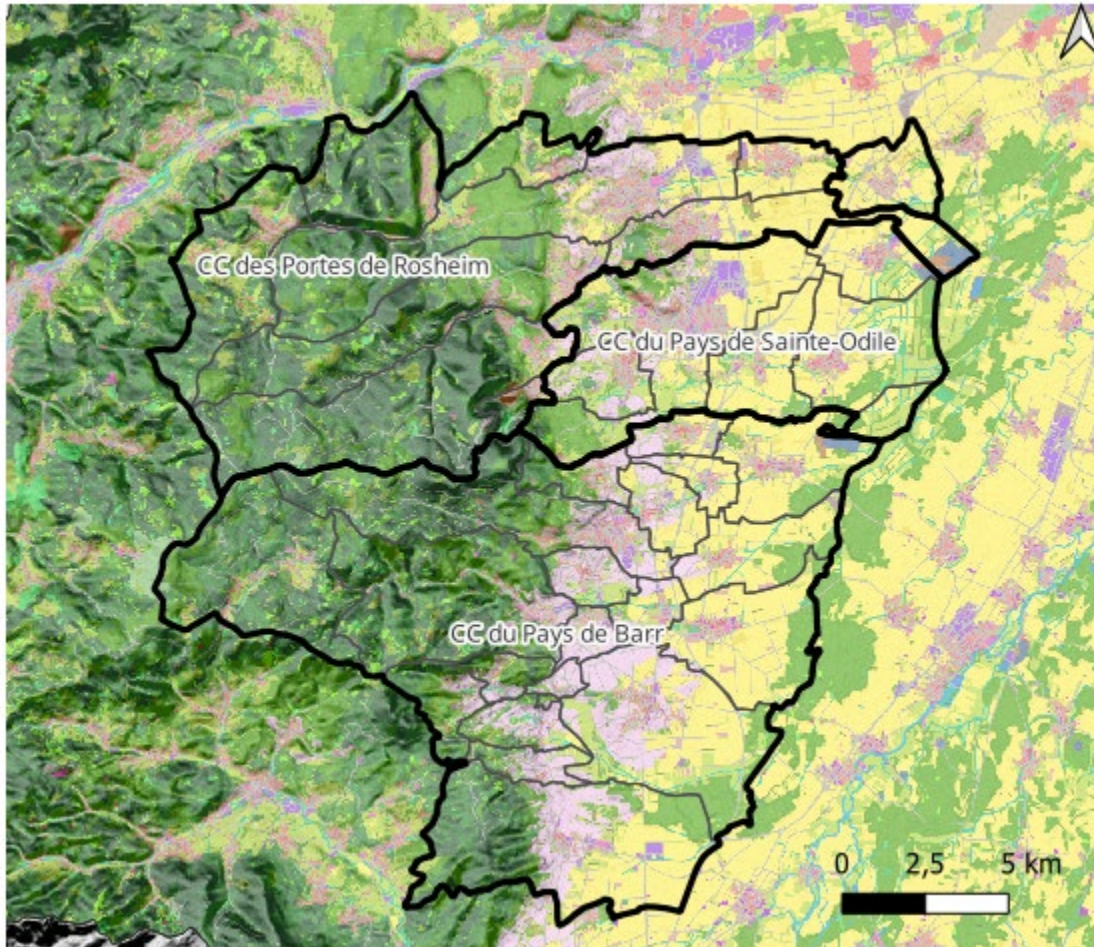
« **Ils peuvent également utiliser les données de dispositifs d'observation développés et mis en œuvre localement**, en particulier ceux mentionnés au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation et s'appuyer sur les analyses réalisées dans le cadre de l'évaluation du schéma de cohérence territoriale mentionnée à l'article L. 143-28 du code de l'urbanisme et de celle du plan local d'urbanisme mentionnée à l'article L. 153-27 du même code. »





# Exemple du PETR du Piémont des Vosges

- Banatic du SCoT



## Données générales

Nature juridique	Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
Commune siège	Obernai
Arrondissement	Sélestat-Erstein
Département	Bas-Rhin
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	01/01/2019
Date d'effet	01/01/2019

## Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

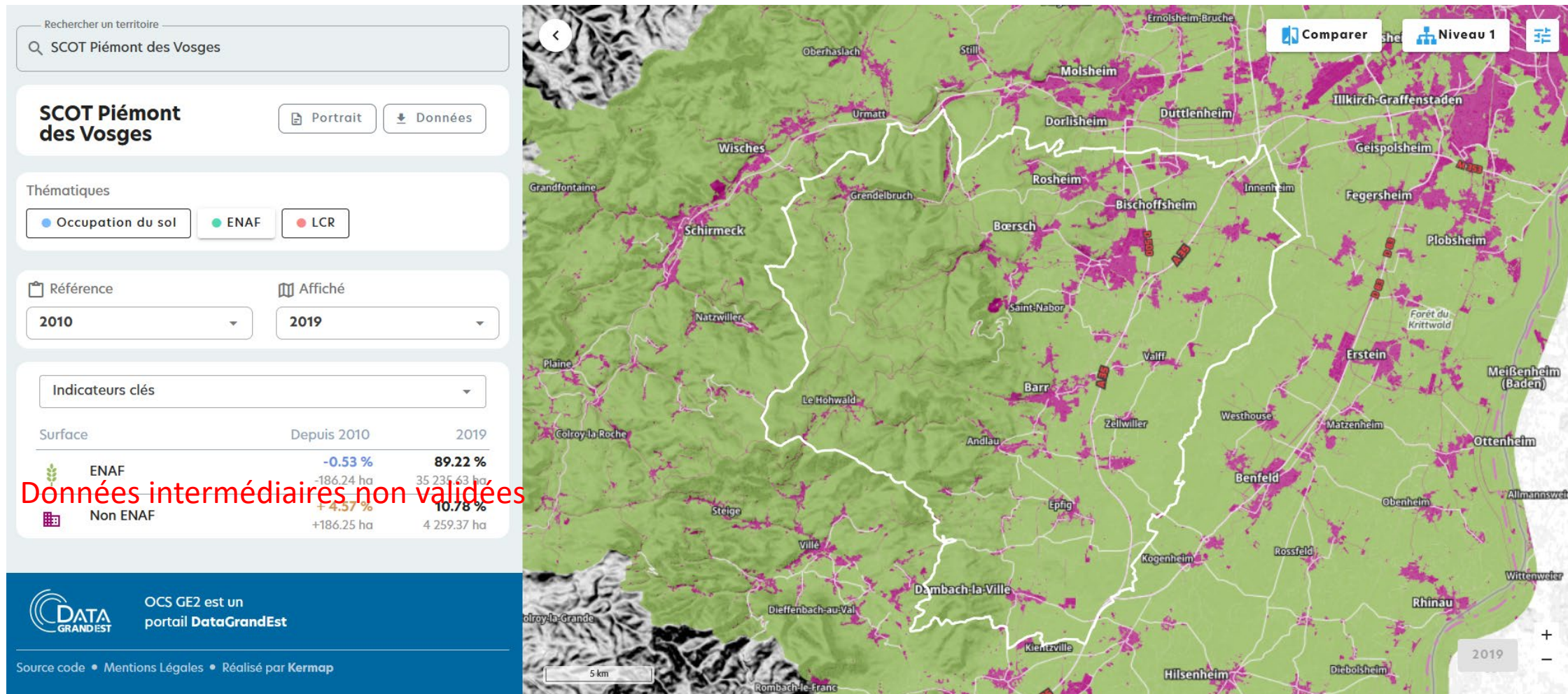
Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
67	CC des Portes de Rosheim (246700744)	CC
67	CC du Pays de Barr (200034270)	CC
67	CC du Pays de Sainte-Odile (246701080)	CC

Classification INSEE	Nombre de commune
Centres urbains intermédiaires	1
Petites villes	7
Ceintures urbaines	5
Bourgs ruraux	14
Rural à habitat dispersé	8
Total	35





# La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares





# La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares

Espace naturels, agricoles et forestiers, une définition variable

**Pour la période 2021-2031, l'objectif est de réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF)**

La mesure de la consommation d'ENAF permet de quantifier les phénomènes d'étalement urbain et de mitage.

Au sens de la loi Climat et résilience, « la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ».

Au niveau national, la consommation d'ENAF est mesurée par les fichiers fonciers, produits par le CE-REMA. Les collectivités peuvent utiliser les données locales conformes à la définition légale. Le bilan de la consommation d'ENAF correspond au décompte de

la transformation effective d'ENAF en espaces urbanisés observée sur le terrain entre deux dates. Sa mesure est indépendante du zonage réglementaire des PLU(i) ou des cartes communales. Un ENAF est considéré comme effectivement consommé à compter du démarrage des travaux et non à compter de la délivrance de l'autorisation administrative.

La renaturation, ou « transformation effective d'espaces urbanisés en espaces naturels, agricoles et forestiers » peut être compatibilisée en déduction de cette consommation.

La consommation d'ENAF au cours de la période de référence de la trajectoire nationale (de 2011 à 2021) a été de 243 136 hectares. Sa réduction de moitié constitue l'enveloppe nationale cible pour la décennie suivante (de 2021 à 2031) soit 121 568 hectares.

Avec

code_n	typo_niv1	code_n	typo_niv2	code_n	code_n	typo_niv4	UMC	Lf	ENAF
1	Territoires artificialisés	11	Habitat	111	1111	Bâti continu dense	500	10 m	1
				111	1112	Bâti continu aéré	500	10 m	1
				112	1121	Bâti collectif	500	10 m	1
				112	1122	Bâti mixte	500	10 m	1
				112	1123	Bâti individuel dense	500	10 m	1
				112	1124	Bâti individuel lâche	500	10 m	1
		12	Equipements et infrastructures collectives	121	1211	Emprises scolaires et universitaires	500	10 m	1
				121	1212	Emprises hospitalières	500	10 m	1
				121	1213	Equipements sportifs et de loisirs, campings	500	10 m	1
				121	1214	Cimetières	500	10 m	1
				121	1215	Autres équipements collectifs	500	10 m	1
				122	1220	Equipements eau, énergies, T.J.C. et déchets	500	10 m	1
		13	Activités économiques	131	1311	Emprises d'activités à dominante industrielle	1000	10 m	1
				131	1312	Emprises d'activités à dominante commerciale	1000	10 m	1
				131	1313	Emprises d'activité à dominante mixte ou tertiaire	1000	10 m	1
				131	1314	Anciennes emprises d'activité	1000	10 m	1
				132	1320	Emprises militaires	1000	10 m	1
				134	1340	Zones d'extraction	1000	10 m	1
		14	Infrastructures et superstructures des réseaux de transport	141	1411	Emprise réseau ferré	500	10 m	1
				141	1412	Emprise réseau routier	500	5 m	1
141	1413			Espaces associés aux réseaux routiers et ferrés	500	5 m	1		
142	1420			Emprises aéroportuaires	1000	10 m	1		
143	1430			Emprises portuaires	1000	10 m	1		
15	1510			Espaces verts urbains	300	10 m	1		
16	1610	Espaces en mutation	500	10 m	1				
17	1710	Espaces ouverts urbains	500	10 m	1				
5	Surfaces en eau	51	Surfaces en eau	513	5130	Bassins artificiels	500	10 m	1

Sans

code_n	typo_niv1	code_n	typo_niv2	code_n	code_n	typo_niv4	UMC	Lf	ENAF
1	Territoires artificialisés	11	Habitat	113	1130	Bâti isolé en zone agricole ou naturelle	500	10 m	0
				114	1140	Espaces libres en milieu urbain	500	10 m	0
		13	Activités économiques	133	1330	Exploitations agricoles	1000	10 m	0

source: [mon portail artificialisation](#)

# Obtenir des données, plusieurs options

Le site de valorisation de l'OCS Grand Est (publication fin juin 2024)

Les chiffres clés de l'OCS Grand Est disponible sur [la page projet du groupe de travail](#)

- Le niveau 1 permet une analyse générique (ENAF – NON ENAF)
- Le 4 permet une analyse spécifique (ENAF – NON ENAF) en considérant un ensemble de variables permettant de rendre compte des spécificités d'un territoire et du projet porté par les collectivités

▼ Télécharger les données de l'OCS en CSV

### Téléchargement des fichiers CSV de l'OCS GE<sup>2</sup>

Niveau de nomenclature: Tous Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4 Niveau 5

Base de données: Tous Etat et évolutions Mutations

Territoire: Tous Région Départements SCOT PNR EPCI Communes

Fichier: TABLE\_ETAT-EVOLUTIONS\_2010\_2019\_NIV4\_COMMUNES.csv Télécharger

BdOCS GE<sup>2</sup> - Données statistiques au format CSV - COMMUNES.csv - NIV4

Niveau 4 Etat et évolutions Communes

Classeur1 - Excel

	L	M	N	S	T	U	V	W	X
1	SURF_1	TX	NOM_ADMIN	LIB_N1	DIFF_19	TX_VAR_19			
20547	343,63	11,44	Rosheim	Territoires artificialisés	14,68	4,46			
20548	914,54	30,46	Rosheim	Territoires agricoles	-14,31	-1,54			
20549	1732,38	57,7	Rosheim	Espaces forestiers et semi-naturels	-0,36	-0,02			
20550	11,47	0,38	Rosheim	Zones humides	0	0			
20551	0,47	0,02	Rosheim	Surfaces en eau	0	0			
25607									
25608									
25609									
25610									
25611									
25612									
25613									
25614									
25615									
25616									
25617									
25618									
25619									
25620									

Classeur2 - Excel

	L	M	N	R	S	T	U
Q1							

# Plusieurs niveaux d'analyse possibles

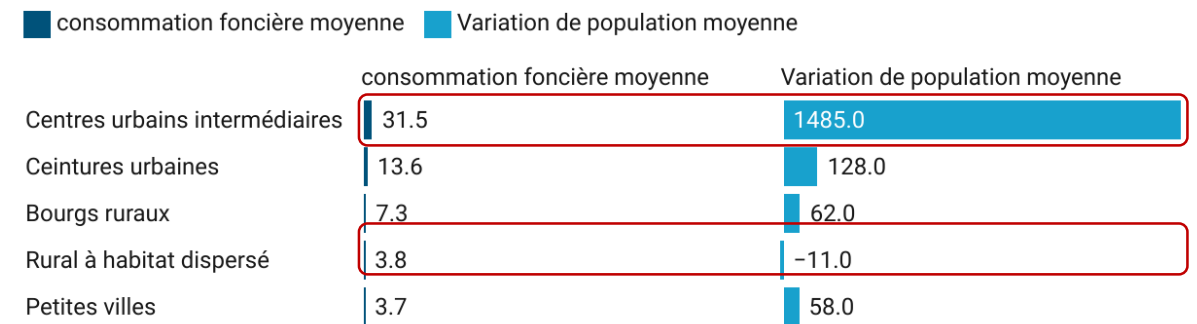
Consommation foncière sur une période donnée en ha

Classification INSEE	Nombre de commune	conso moy			Var_pop 10_21
		10-18	18-21	10-21	
Centres urbains intermédiaires	1	25,72	5,82	31,54	1 485
Petites villes	7	2,90	0,81	3,71	58
Ceintures urbaines	5	8,72	4,90	13,62	128
Bourgs ruraux	14	5,30	2,05	7,34	62
Rural à habitat dispersé	8	2,86	0,92	3,78	-11
Total	35				

Consommation foncière annualisée en ha

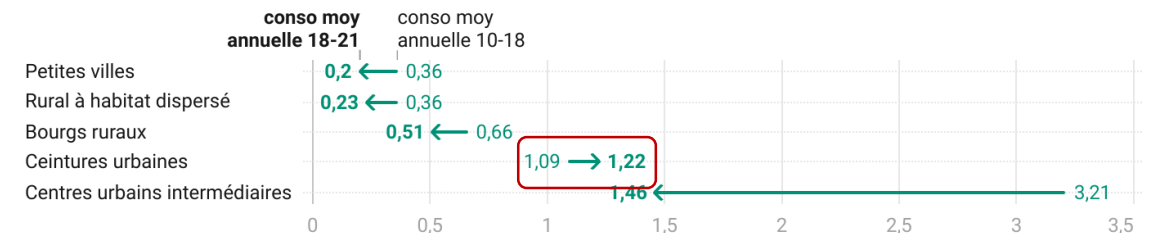
Classification INSEE	Nombre de commune	conso moy annuelle			Var_pop annuelle 10_21
		10-18	18-21	10-21	
Centres urbains intermédiaires	1	3,21	1,46	2,87	135
Petites villes	7	0,36	0,20	0,34	5
Ceintures urbaines	5	1,09	1,22	1,24	12
Bourgs ruraux	14	0,66	0,51	0,67	6
Rural à habitat dispersé	8	0,36	0,23	0,34	-1
Total	35				

La consommation foncière moyenne en ha n'est pas proportionnelle aux évolutions démographiques sur la période 2010 -2021



Created with Datawrapper

Le rythme de consommation foncière en ha diminue à partir de 2018 sauf dans les ceintures urbaines



Créé avec Datawrapper

# Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées

« **L'artificialisation** est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

« **La renaturation d'un sol, ou désartificialisation**, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.

« **L'artificialisation nette des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés.**

Catégories de surfaces		Seuil de référence (*)
<b>Surfaces artificialisées</b>	1° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (constructions, aménagements, ouvrages ou installations).	Supérieur ou égal à 50 m <sup>2</sup> d'emprise au sol
	2° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles).	Supérieur ou égal à 2 500 m <sup>2</sup> d'emprise au sol ou de terrain
	3° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés ou recouverts de matériaux minéraux, ou dont les sols sont constitués de matériaux composites (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux).	
	4° Surfaces à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures notamment de transport ou de logistique, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée (**).	
	5° Surfaces entrant dans les catégories 1° à 4°, qui sont en chantier ou en état d'abandon.	
<b>Surfaces non artificialisées</b>	6° Surfaces naturelles dont les sols sont soit nus (sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation) soit couverts en permanence d'eau, de neige ou de glace.	
	7° Surfaces à usage de cultures dont les sols sont soit arables ou végétalisés (agriculture), y compris si ces surfaces sont en friche, soit recouverts d'eau (pêche, aquaculture, saliculture).	
	8° Surfaces dont les sols sont végétalisés et à usage sylvicole.	
	9° Surfaces dont les sols sont végétalisés et qui constituent un habitat naturel.	
	10° Surfaces dont les sols sont végétalisés et qui n'entrent pas dans les catégories précédentes.	

(\*) Les infrastructures linéaires sont qualifiées à partir d'une largeur minimale de cinq mètres.

(\*\*) Une surface végétalisée est qualifiée d'herbacée dès lors que moins de vingt-cinq pour cent du couvert végétal est arboré.

## Sources

Définition de l'artificialisation: [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000043957221](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000043957221)

Décret no 2023-1096: [https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/3yIijoSN0rfmEsh7TI3hScKaN5YM8TCPy2C\\_ZbLX96A=/JOE\\_TEXTE](https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/3yIijoSN0rfmEsh7TI3hScKaN5YM8TCPy2C_ZbLX96A=/JOE_TEXTE)



# Que choisir: OCS Grand Est ou OCSGE de l'IGN

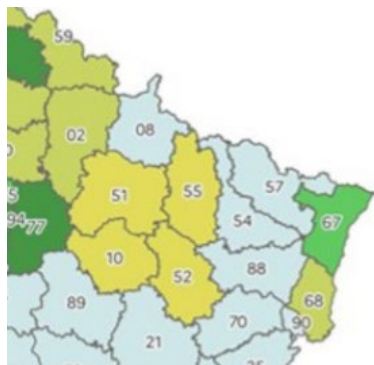
- **L'OCS Grand Est** couvre l'ensemble du territoire du Grand Est
  - 2009 et 2019 données existantes
  - 2021 données finalisées en avril 2024
- **L'OCS Grand Est** permet de caractériser les espaces artificialisés et non artificialisés au regard de la nomenclature LCR pour 2009, 2019 et 2021
- **L'OCS Grand Est** permet de caractériser les 10 classes de la nomenclature LCR pour 2009, 2019 et 2021

	LCR-ZAN	Desc. ZAN
Artif	1	Imperméable bâti
	2	Revêtement imperméable (bitume, béton, etc.)
	3	Sols compactés, matériaux minéraux ou organiques
	4	Végétation herbacée des surfaces artificialisées (urbaines)
	5	Surfaces artificialisées (urbaines) en chantier ou abandonnées
Non artif	6	Sols nus naturels ou d'activité extractive, eau, glace
	7	Surfaces agricoles en friche ou non, aquaculture, pêche
	8	Surfaces végétalisées à usage sylvicole
	9	Surfaces végétalisées en habitat naturel
	10	Autres surfaces végétalisées

Région Grand Est OCS GE2 2010 - 2019 - 2021				Lib_CS	Zones bâties	Zones non bâties	Zone à matériaux minéraux	Zone à matériaux composites	Sols nus	Surfaces d'eau	Névés et glaciers	Fomation arborée / Peuplement de feuillus
Lib4	Cod4	Lib5	Cod5	CS	CS1.1.1.1	CS1.1.1.2	CS1.1.2.1	CS1.1.2.2	CS1.2.1	CS1.2.2	CS1.2.3	CS2,1,1
Bâti continu dense	1111	Imp. bâti	1	1								
		Imp. non bâti	2		2							2
		Perméable	3			3						4
Bâti continu aéré	1112	Imp. bâti	1	1								
		Imp. non bâti	2		2							2/10
		Perméable	3			3	3					4/10
Bâti collectif	1121	Imp. bâti	1	1								
		Imp. non bâti	2		2							2
		Perméable	3			3	3					4/10
Bâti mixte	1122	Imp. bâti	1	1								
		Imp. non bâti	2		2							2
		Perméable	3			3						4

# Que choisir: OCS Grand Est ou OCSGE de l'IGN

- L'OCS IGN ne couvre pas l'ensemble du territoire du Grand Est. Seul le département du Bas-Rhin est couvert la version 1,1
- L'OCS IGN permet de caractériser les espaces artificialisés et non artificialisés au regard de la nomenclature LCR
- L'OCS Grand Est ne permet pas de caractériser les 10 classes de la nomenclature LCR



## Statut d'avancement au 22/01/2024

- Réalisé – V1.1\* (9)
- Réalisé – V1.0\*\* (12)
- PI en cours (33)
- Calcul auto en cours (11)
- Programmé (36)

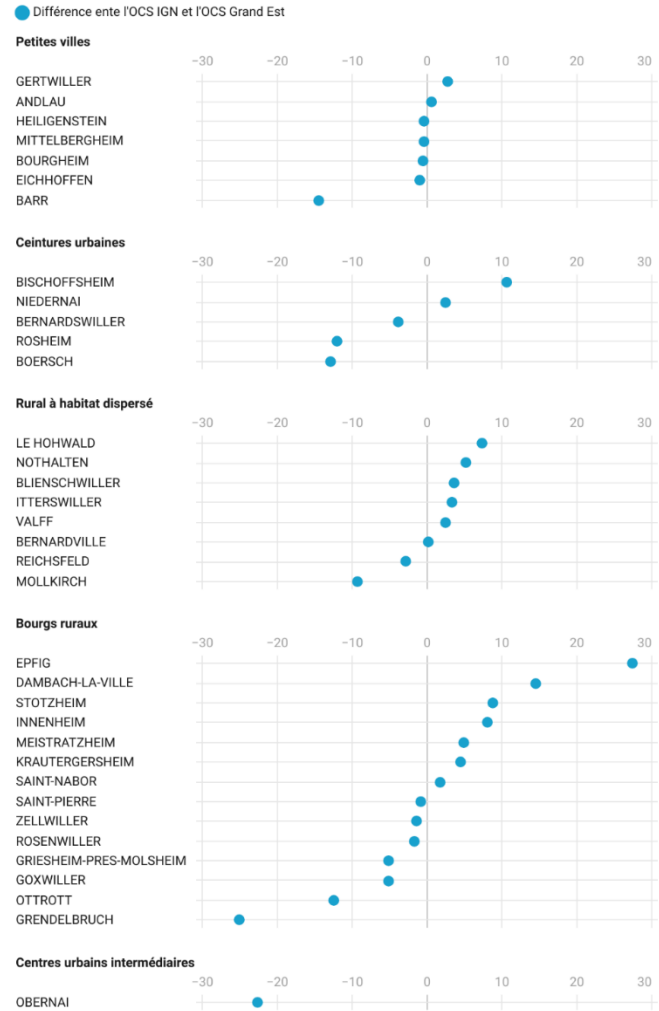
\* Version intégrant la zone construite, le différentiel entre millésimes ainsi que des améliorations mineures (par rapport à la

		Couverture du sol																	
		CS1 Sans végétation						CS2 Avec végétation											
		CS1.1 Surfaces anthropisées				CS1.2 Surfaces naturelles		CS2.1 Végétation ligneuse				CS2.2 Végétation non ligneuse							
		CS1.1.1 Zones imperméables		CS1.1.2 Zones perméables		CS1.2.1 Surfaces nus (Sable, pierres meubles, rochers saillants, ...)	CS1.2.2 Surfaces d'eau (Eau continentale et maritime)	CS1.2.3 Névés et glaciers	CS2.1.1 Formations arborées			CS2.1.2 Formations arbustives et sous-arbustives (Landes basses, formations arbustives, formations arbustives organiques, ...)		CS2.1.3 Autres formations ligneuses (Vignes et autres lanes)	CS2.2.1 Formations herbacées (Pelouses et prairies, terres arables, roselières, ...)		CS2.2.2 Autres formations non ligneuses (Lichen, mousse, bananiers, bambous, ...)		
		CS1.1.1.1 Zones bâties	CS1.1.1.2 Zones non bâties (Routes, places, parking...)	CS1.1.2.1 Zones à matériaux minéraux	CS1.1.2.2 Zones à autres matériaux composites				CS2.1.1.1 Peuplement de feuillus	CS2.1.1.2 Peuplement de conifères	CS2.1.1.3 Peuplement mixte								
Usage du sol	US1 Production primaire	US1.1 Agriculture	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif		
		US1.2 Sylviculture	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	
		US1.3 Activités d'extraction	Artif	Artif	Non Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	
		US1.4 Pêche et aquaculture	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	
		US1.5 Autre	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	
	US235 Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel	US2 Secondaire	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	Artif	
		US3 Tertiaire	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	Artif	
		US5 Résidentiel	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	Artif	
		US4 Réseaux de transport logistiques et infrastructures	US4.1 Réseaux de transport	US4.1.1 Routier	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	Artif
			US4.1.2 Ferme	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	Artif
	US4.1.3 Aérien		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	Artif	
	US4.1.4 Eau		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	Artif	
	US4.1.5 Autres réseaux de transport	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	Artif	Artif	
	US5 Autre usage	US4.2 Services de logistique et de stockage	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	Artif	
		US4.3 Réseaux d'outil public	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	Artif	
US6.1 Zones en transition		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	Artif		
US6.2 Zones abandonnées		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif	Artif		
US6.3 Sans usage		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif		
US6.6 Usage Inconnu	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif			

Artif	Espace artificialisé	Non Artif	Espace Non Artificialisé NAF
-------	----------------------	-----------	------------------------------

# Estimer l'artificialisation entre l'OCS IGN et l'OCS Grand Est

## Différence en hectare l'artificialisation entre l'OCS de l'IGN et l'OCS Grand Est en 2018

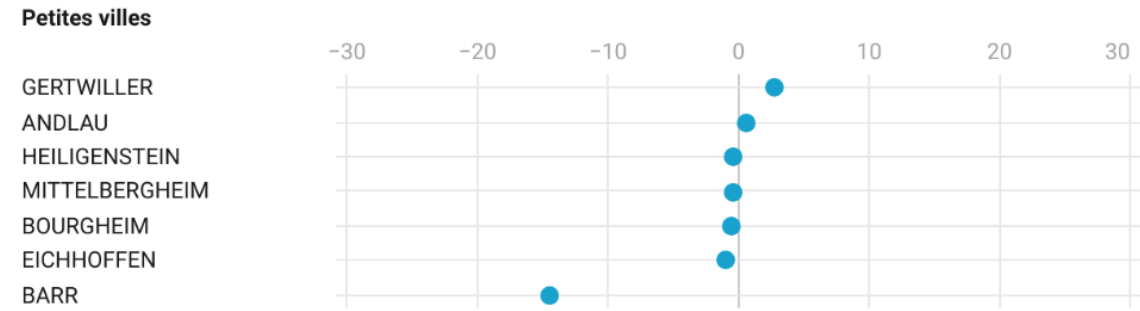


Created with Datawrapper

Une valeur négative induit une estimation de la surface artificialisée plus importante de l'OCS Grand Est au regard de l'OCSGE de l'IGN

## Différence en hectare l'artificialisation entre l'OCS de l'IGN et l'OCS Grand Est en 2018

● Différence ente l'OCS IGN et l'OCS Grand Est



Nom	Artif OCSGE IGN en	Artif OCS Grand Est	Delta
	2018 en ha	en 2018 en ha2	
GERTWILLER	74,88	77,56	2,68
HEILIGENSTEIN	46,07	45,66	-0,42
MITTELBERGHEIM	56,50	56,07	-0,43
BOURGHEIM	41,17	40,58	-0,59
EICHHOFFEN	36,85	35,88	-0,97
ANDLAU	102,98	103,59	0,61
BARR	278,18	263,64	-14,55

# Estimer l'artificialisation entre l'OCS IGN et l'OCS Grand Est

Occupation du sol de la commune Barr vu par la nomenclature de CS de l'IGN

CS	OCS Grand Est 2018 (Ha)	OCS IGN 2018 (Ha)	OCS Grand Est 2021 (Ha)	OCS IGN 2021 (Ha)
CS1.1.1.1	65,42	74,82	66,13	75,66
CS1.1.1.2	90,05	84,60	90,94	86,05
CS1.1.2.1	6,31	6,87	7,78	7,53
CS1.1.2.2	0,18		0,18	
CS1.2.1	0,14		0,14	
CS1.2.2	0,07		0,07	
CS2.1.1	33,04		32,38	
CS2.1.1.1	475,41	515,34	473,76	513,17
CS2.1.1.2	830,18	995,27	806,61	983,77
CS2.1.1.3	268,57	93,37	265,88	91,81
CS2.1.2	36,59	7,20	63,23	15,60
CS2.1.3	139,73	144,71	140,02	144,21
CS2.2.1	172,04	195,45	170,62	199,95

Une appréciation différenciée des couverts selon les méthodes de production et l'unité minimale de cartographie

Lib_CS															
CS															
Cod5	CS1.1.1.1	CS1.1.1.2	CS1.1.2.1	CS1.1.2.2	CS1.2.1	CS1.2.2	CS1.2.3	CS2.1.1			CS2.1.2	CS2.1.3	CS2.2.1	CS2.2.2	
	Zones bâties	Zones non bâties	Zone à matériaux minéraux	Zone à matériaux composites	Sols nus	Surfaces d'eau	Névés et glaciers	Fomation arborée / Peuplement de feuillus	Fomation arborée / Peuplement de feuillus	Fomation arborée / Peuplement de conifères	Fomation arborée / Peuplement mixtes	Formations arbustives et sous-arbrisseaux	Autres formations ligneuses	Formations herbacées	Autres formations non ligneuses



# Estimer l'artificialisation entre l'OCS IGN et l'OCS Grand Est

Une appréciation différenciée des couverts selon les méthodes de production et l'unité minimale de cartographie

Définition des zones bâties (CS 1111, CS1112)

Définition des forestières (CS 211, CS 2111, CS 2112, CS 2113)

Appréciation de la perméabilités des sols

Une traduction différenciée des CS au regard des classes de la nomenclature LCR

Région Grand Est OCS GE2 2010 - 2019 - 2021			Lib_CS Cod5	Lib_CS																					
				Zones bâties				Zones non bâties	Zone à matériaux minéraux		Zone à matériaux composites		Sols nus	Surfaces d'eau	Névés et glaciers	Fomation arborée / Peuplement de feuillus			Fomation arborée / Peuplement de feuillus	Fomation arborée / Peuplement de conifères	Fomation arborée / Peuplement mixtes	Formations arbustives et sous-arbrisseaux	Autres formations ligneux	Formations herbacées	Autres formations non ligneuses
				CS	CS1.1.1.1	CS1.1.1.2	CS1.1.2.1	CS1.1.2.2	CS1.2.1	CS1.2.2	CS1.2.3	CS2.1.1			CS2.1.2	CS2.1.3	CS2.2.1	CS2.2.2							
Lib4	Cod4	Lib5	Cod5	CS1.1.1.1	CS1.1.1.2	CS1.1.2.1	CS1.1.2.2	CS1.2.1	CS1.2.2	CS1.2.3	CS2,1,1	CS2.1.1.1	CS2.1.1.2	CS2.1.1.3	CS2.1.2	CS2.1.3	CS2.2.1	CS2.2.2							
Bâti continu dense	1111	Imp. bâti	1	1																					
		Imp. non bâti	2		2							2													
		Perméable	3			3						4						4							
Bâti continu aéré	1112	Imp. bâti	1	1																					
		Imp. non bâti	2		2							2/10													
		Perméable	3			3	3					4/10						4							
Bâti collectif	1121	Imp. bâti	1	1																					
		Imp. non bâti	2		2							2													
		Perméable	3			3	3					4/10						4							

# Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées

L'occupation du sol est une interprétation du paysage à un instant t. Cette interprétation est variable selon les méthodes employées (Nomenclature initiale et UMC)

L'occupation du sol est un outil de mesure de la mise en œuvre du ZAN  
Cette mesure varie en fonction des données d'entrées et de leur caractéristique

nom	Solde Artif - Non Artif en Ha		
	OCS ING	OCS Grand Est	delta en ha
ANDLAU	0,24	0,92	0,68
BARR	2,05	5,15	3,11
BOURGHEIM	0,00	0,59	0,59
EICHHOFFEN	0,00	0,00	0,00
GERTWILLER	-0,31	0,88	1,20
HEILIGENSTEIN	0,37	0,76	0,39
MITTELBERGHEIM	1,07	0,54	-0,53



# Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées

Où trouver cette infos facilement ?

- Sur les portraits des territoires en cours de développement
- Sur le site de valorisation en cours de développement

## Moyenne annuelle des gains et pertes de 2010 à 2019

Niveau 1 de l'OCS GE2

	Pertes	Gains	Net
Artificialisé	-10,1	27	+16,9
Forestier et semi-naturel	-11	13	-2
Agricole	-18,5	16,3	+2
Zone humide	-11,6	12,5	+0,7
Eau	-11,6	2,1	-8,3

## Moyenne annuelle des gains et pertes de 2019 à 2023 (ha)

Niveau 1 de l'OCS GE2

	Pertes	Gains	Net
Artificialisé	-10,1	27	+16,9
Forestier et semi-naturel	-11	13	-2
Agricole	-18,5	16,3	+2
Zone humide	-11,6	12,5	+0,7
Eau	-11,6	2,1	-8,3

Source : BD TOPO® 2023 regroupement communal au 1er janvier 2024, OCS Grand Est 2021  
contact@datagrandest.fr



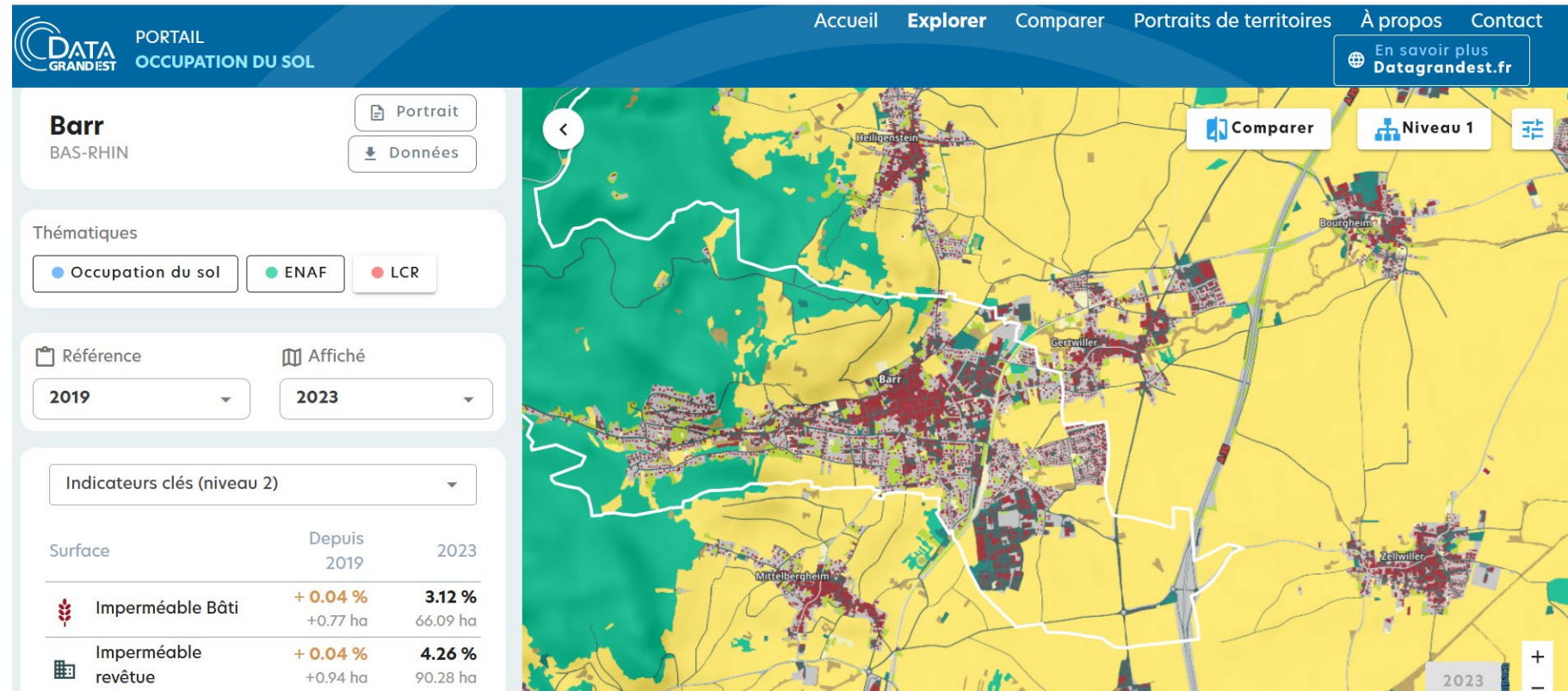
Données indicatives non validées



# Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables, au sens des 1° et 2° de la nomenclature

Où trouver cette infos facilement ?

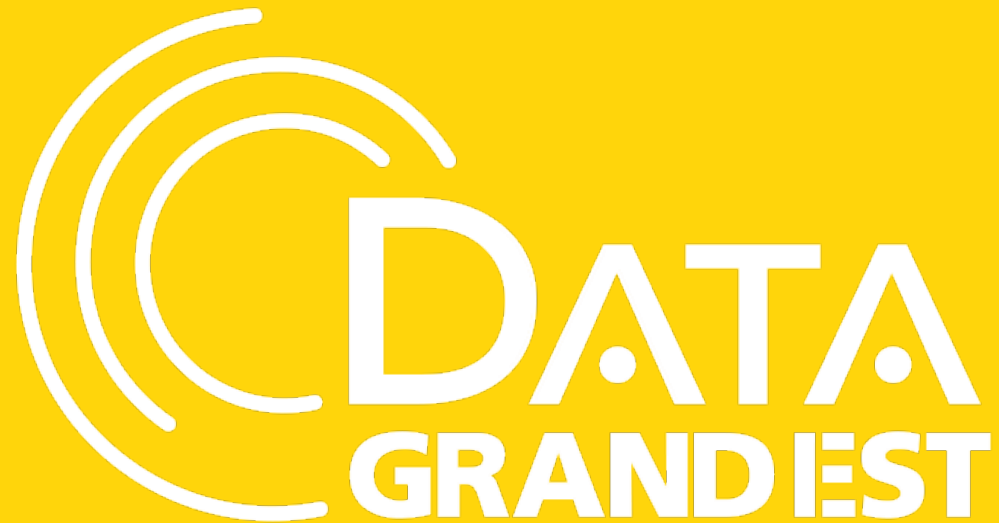
- Sur les portraits des territoires en cours de développement
- Sur le site de valorisation en cours de développement



Données indicatives non validées





The logo for DATA GRAND EST features a stylized 'C' composed of three concentric white arcs on the left. To its right, the word 'DATA' is written in a large, bold, white sans-serif font with a dot over the 'A'. Below 'DATA', the words 'GRAND EST' are written in a smaller, bold, white sans-serif font.

# DATA GRAND EST



[DATAGRANDEST.FR](http://DATAGRANDEST.FR)

The logo for the Prefet de la Région Grand Est features a small French flag icon above the text 'PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST'. Below this, the motto 'Liberté Égalité Fraternité' is written in a smaller font.

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

The logo for La Région Grand Est features the text 'La Région' in a smaller font above 'Grand Est' in a larger, bold font. A horizontal line is positioned below 'Grand Est'.

La Région  
**Grand Est**

The logo for the European Union features the flag of the European Union (a circle of twelve gold stars on a blue background) above the text 'UNION EUROPÉENNE'.

UNION EUROPÉENNE